

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juillet 2011

L'an deux mil onze, le vingt-huit juillet, à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour accompagnée des rapports subséquents, en date du 21 juillet 2011 de Mme Mireille GREAU, Maire.

Étaient présents: Mireille GREAU, Patricia TISSEAU, Thierry BENOEAU, Jean VRIGNON, Bernard VOLLARD, Sonia GINDREAU, Noëlle DUCLOUT, Anne OYSELLET, Alain FÈVRE, Joël TOREZ, Alain MICHEAU, Claude SEME, Nadège DORIE, Olivier VRIGNON

Étaient excusés:

Jean-Claude MARQUET qui donne procuration à Joël THOREZ

Jean-Pierre PETORIN qui donne procuration à Nadège DORIE

Maguy GATINEAU qui donne procuration à Claude SEME

Karen TAUGAIN

Yvonnick BOSSY

Le Conseil municipal nomme pour secrétaire de séance Mme Nadège DORIE.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE.

Boulodrome :

M. FEVRE s'interroge sur le problème évoqué concernant le choix du site d'implantation du futur boulodrome, à savoir, l'accord du conseil municipal sur l'idée d'étudier rapidement la solution d'implantation près des équipements sportifs actuels. Il n'a pas l'impression que l'ensemble du conseil était d'accord.

Il rappelle que les membres du club de pétanque sont, pour leur grande majorité, favorable à l'emplacement actuel (Fief l'Abbesse).

Les élus doivent se déterminer rapidement sur le positionnement de cet équipement.

Il est demandé s'ils sont d'accord pour faire l'étude sur plusieurs sites.

Accord de tous les conseillers sur ce principe sauf M. FEVRE qui s'abstient.

11-07-53 CONVENTION POUR PARTICIPATION A LA LUTTE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN – ANNEE 2011

Le syndicat mixte de lutte contre la chenille processionnaire du pin transmet la convention au titre de l'année 2011 entre le syndicat et la ville de Jard sur Mer. Cette convention établit notamment la participation de la commune à la lutte contre la chenille processionnaire du pin.

Le montant de cette participation s'élève pour l'année 2011 à 635,68 €.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention.

Proposition adoptée à l'unanimité.

11-07-54 TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE 2011/2012

Le conseil municipal doit se déterminer sur les tarifs applicables à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Les tarifs actuels sont les suivants :

- 2,60 € pour les enfants
- 5,20 € pour les enseignants
- 1,95 € pour les repas vendus à l'OGEC

Il est précisé que la réglementation qui impose un pourcentage de bio dans la confection des repas a eu une incidence de 10 centimes d'euros sur le prix des fournitures alimentaires, soit près de 8 % de plus.

Le conseil municipal, vu l'incidence de 10 centimes d'euros sur le coût alimentaire, décide de fixer les tarifs ainsi que suit à compter de la rentrée scolaire 2011/2012 :

- **2,70 € pour les enfants**
- **5,40 € pour les enseignants**
- **2,05 € pour les repas vendus à l'OGEC**

Il est précisé que le CCAS peut toujours aider les familles qui le souhaitent et qui répondent à des critères de quotient familial. Dix familles ont été aidées l'an passé concernant 17 enfants.

11-07-55 ERIKA – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE RINA

La Cour d'Appel de Paris, dans son arrêt du 30 mars 2010, avait ajouté aux condamnations prononcées il y a plus de 3 ans, le versement par la société RINA SpA un complément financier suite aux dommages provoqués par l'ERIKA.

Après plusieurs années de discussions, une créance complémentaire est allouée à la commune de Jard sur Mer. En effet, conformément aux termes de l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 30 mars 2010, la société RINA verse à la collectivité, en exécution des condamnations prononcées sur le fondement de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénal, les sommes mises à sa charge et s'élevant à 30 205,47 € (dont intérêts légaux de 205,47 €).

Il convient d'autoriser Mme le Maire à régulariser ce protocole et de le signer.

Le conseil municipal prend acte de cette proposition et autorise le Maire à signer la convention fixant les conditions de versement de la somme de 30 205.47 €.

11-07-56 GESTION DES PROPRIÉTÉS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Depuis 1986, la gestion de la Pointe du Payré, propriété du Conservatoire du Littoral, fait l'objet d'un partenariat entre le Conservatoire, la commune de Jard sur Mer gestionnaire du site et le Département.

Lors de la réunion du 22 avril 2011, l'Assemblée Départementale a décidé de modifier les conditions de ce partenariat, en accord avec le Conservatoire. Dans ce cadre, « le montant de la subvention est fixé à 50 % du montant prévisionnel des seules dépenses de la gestion écologique et de la surveillance des propriétés du Conservatoire du Littoral, engagées par la collectivité gestionnaire et acceptées par le Département ».

Pour mémoire, la participation du département s'élevait jusqu'à présent à 90 %. Les dépenses afférentes à la gestion de ce site sont en moyenne de 5 à 6 000 € par an. Pour 2011, la dépense prévue est de 5 501,60 €.

Il convient d'adopter cet avenant à la convention du 9 juin 1986.

Le conseil municipal accepte les termes de cet avenant et autorise Mme le Maire à le signer.

11-07-57 TARIFS POUR FOURNITURE ET POSE DE PANNEAUX STANDARDS SUR SUPPORT COMMUNAL

Dans le cadre de la mise en place de la signalétique sur la commune, et suite à la délibération 047-06 du 26 juin 2006, il était proposé à certains commerçants et artisans qui le souhaitent de poser sur les supports communaux un panneau ou des panneaux signalant leur établissement. La commande de ces panneaux est faite par la commune et facturée à la commune.

Compte tenu de l'évolution des tarifs de ces panneaux, il convient d'actualiser les tarifs.

Il est proposé au conseil municipal de fixer un tarif de 220 € par unité, prix correspondant à la fourniture (203 €) et à la pose de ces panneaux (17 €) pour le remboursement des frais liés à cette prestation.

Il est rappelé que le nombre de panneaux est limité à 3 et que cette micro signalisation répond à la Charte Départementale.

Proposition adoptée à l'unanimité.

11-07-58 ACHAT DE TERRAIN AU CARREFOUR RUE PIERRE CURIE ET RUE DU PETIT BRANDAIS

Suite à une demande de M. HIRBEC pour des travaux sur son terrain situé à l'angle de la rue Pierre Curie et rue du Petit Brandais, il apparaît qu'une partie est située en réserve foncière n°12 du Plan Local d'Urbanisme.

Après visite sur place et consultation de l'avis des domaines, il est proposé au conseil municipal l'acquisition de cette bande avec le nouveau document d'arpentage pour environ 5 m² issue de la propriété de M. et Mme HIRBEC et cadastrée AP 826p (voir annexe 3).

Le prix d'acquisition proposé, conforme à l'avis des domaines en date du 13 juillet 2011 est de 840 € HT, prix net vendeur.

Le conseil municipal donne son accord pour cette acquisition au prix de 840 € net vendeur et autorise Mme le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document nécessaire. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

11-07-59 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LA POSTE

Vu le projet de convention d'occupation du domaine public sollicité pour l'accessibilité de la poste à Jard sur Mer,

Vu les tarifs votés le 8 décembre 2010,

Le Conseil Municipal décide que le tarif applicable pour cette demande est celui des terrasses de commerce occupées en permanence à savoir 36€ le m²

RELEVÉ des DÉCISIONS prises par le Maire en vertu de l'art. L 2 122.22

Contrats de prêts :

- 1) Commune - emprunt 2010 - Crédit Agricole
Montant : 506 000 €
Durée : 15 ans
Taux actuarial : 4,17 %
Taux apparent : 3,73 %

- 2) Port de plaisance – emprunt 2011 – Crédit Agricole
 Montant : 381 158 €
 Durée : 15 ans
 Taux actuarial : 4,17 %
 Taux apparent : 3,93 %

Arrêtés du Maire pour D.I.A.

Conformément aux dispositions des articles L 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, et à celles des articles L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'à la délibération du Conseil municipal du 20 juillet 1978, instituant le droit de préemption urbain sur toutes les zones U, et la délibération du 29 novembre 2007, étendant ce droit aux zones AU, Madame le Maire a pris les arrêtés suivants :

<u>N° de DIA</u>	<u>Désignation cadastrale</u>	<u>Adresse</u>	<u>Superficie</u>	<u>Prix</u>	<u>Préemption</u>
057-2011	AP 177-179-384 et 407	108 rue de l'Océan	130,37 m ²	114 000,00 € + frais	N
058-2011	ZD 683	Lot le Sablon (lot 20)	601 m ²	94 000,00 € + frais	N
059-2011	ZD 764	Rue du Fief l'Abbesse	1 280 m ²	186 000,00 € + frais	N
060-2011	AR 170	58 rue de l'Océan	455 m ²	230 000,00 € + frais	N
061-2011	AO 365	19 rue Lamartine Prolongée	674 m ²	207 000,00 € + frais	N
062-2011	AM 571	24 rue du Moulin de la Croix	508 m ²	77 940,00 € + frais	N
063-2011	AX 66	36 route de Légère	1 029 m ²	240 000,00 € + frais	N
064-2011	AV 273	41 route de la Forêt	686 m ²	300 000,00 € + frais	N
065-2011	AL 165	16 chemin du Rayon	565 m ²	164 000,00 € + frais	N
066-2011	ZB 121	2 rue des Combes	8 930 m ²	670 000,00 € + frais	N
067-2011	AP 381-967	41 rue de l'Océan	759 m ²	90 000,00 € + frais	N
068-2011	AL 404	2 route de la Perpoise	464 m ²	275 000,00 € + frais	N
069-2011	AL 665	rue de la Perpoise	427 m ²	78 000,00 € + frais	N
070-2011	AM 132-133	13 rue G. Clemenceau	751 m ²	165 000,00 € + frais	N
071-2011	AI 1055-1257	rue de l'Abbaye	42,35 m ²	128 000,00 € + frais	N
072-2011	AP 272	55 rue de l'Océan	85 m ²	94 000,00 € + frais	N
073-2011	AM 149	25 rue G. Clemenceau	70 m ²	95 250,00 € + frais	N
074-2011	AN 597	3 pl. de l'Hôtel de Ville	279 m ²	100 000,00 € + frais	N
075-2011	AR 970 – 773	12 rue Tessier	760 m ²	300 000,00 € + frais	N
076-2011	AE 196-197	Les Sables de la Grange		13 000,00 € + frais	N

QUESTIONS DIVERSES

◆ Contrat Environnement Littoral (CEL) n°2

Mme le Maire donne lecture du courrier du Président du Conseil Général informant l'accord de la commission permanente pour une subvention dans le cadre du CEL n°2 de 300 000 €, soit 30 % d'un montant de 1 000 000 €.

◆ « Nuit blanche de l'Amicale du Port »

L'Amicale du Port de Jard invite les élus à une soirée le 7 août à 19h00 – salle des Ormeaux

◆ Aménagement communal

Mme le Maire donne lecture d'un courrier félicitant l'action municipale pour l'embellissement et les aménagements réalisés sur la commune.

◆ Pot de fin de saison

Mardi 30 août à 18h15 – salle de l'Hôtel de Ville

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, Mme le Maire lève la séance à 21h30.

Le Maire,
Mireille GREAU

La Secrétaire
Nadège DORIE